

# CAPPEI

Certificat d'Aptitudes Professionnelles aux Pratiques de  
l'Éducation Inclusive - BO n°7 du 16 février 2017

Modules de tronc commun - Circulaire n° 2017-026 Annexe III-1



Institut de Formation  
Pédagogique  
Engagement Catholique  
Nord-Pas de Calais

Mise en page : Bénédicte DUBOIS

Responsable du pôle éducation inclusive - IFP Nord Pas de Calais

## Panorama de l'ensemble des modules de formation (annexe III)

| Annexe III-1 Modules de tronc commun - non fractionnable - 144 heures - 6 modules obligatoires - 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré |   |  |  |   |   |
|---|---|--|--|---|---|
| Module a  | Module b  | Module c   | Module d   | Module e  | Module f  |
| 18 heures   | 18 heures   | 18 heures  | 18 heures  | 48 heures   | 24 heures   |
| <a href="#">S'approprier les enjeux éthiques et sociétaux de l'éducation inclusive</a>  | <a href="#">Connaître le cadre législatif et réglementaire ainsi que sa mise en œuvre</a> | <a href="#">Connaître les univers institutionnels, les cultures et les pratiques des professionnels de l'accompagnement et du soin</a> | <a href="#">Professionnaliser les relations et construire le parcours de formation avec les familles</a> | <a href="#">Identifier, analyser et prendre en compte les besoins éducatifs particuliers pour leur apporter des réponses pédagogiques et éducatives</a> | <a href="#">Exercer dans l'école inclusive comme personne ressource</a> |

| Annexe III-2 Modules d'approfondissement - chaque module non fractionnable - 2 modules au choix 2 X 52 h = 104 heures |   |   |                                |  |  |  |  |  |   |
|---|---|---|--------------------------------|--|--|--|--|--|---|
| Module a  | Module b  | Module c  | Module d                       | Module e   | Module f                                     | Module g   | Module h   | Module i                                   | Module j  |
| Grande difficulté scolaire<br>Module 1<br>III-2-a   | Grande difficulté scolaire<br>Module 2<br>III-2-b | Grande difficulté de compréhension des attentes de l'école<br>III-2-c | Troubles psychiques<br>III-2-d | Troubles spécifiques du langage et des apprentissages<br>III-2-e | Troubles des fonctions cognitives<br>III-2-f | Trouble de la fonction auditive surdit , scolarisation et apprentissages (1) III-2-g | Trouble de la fonction visuelle d ficiency visuelle, scolarisation et apprentissages (1) III-2-h | Troubles du spectre autistique (1) III-2-i | Troubles des fonctions motrices et/ou maladies invalidantes (1) III-2-j |
|   |   |   |                                |  |  | Trouble de la fonction auditive Connaissance des modes de communication (2)          | Trouble de la fonction visuelle : Lire et faire lire,  crire et faire  crire (2)                 | Troubles du spectre autistique (2)         | Troubles des fonctions motrices et/ou maladies invalidantes (2)         |

### Annexe III-3 Modules de professionnalisation dans l'emploi - 52 heures - 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré

| Module a  | Module b  | Module c  | Module d  | Module e   | Module f  |
|---|---|---|---|--|---|
| Enseignants chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté (Erea -Segpa ) | Enseignants des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (Rased) | Coordonnateurs d'Unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) | Enseignants exerçant dans une unité d'enseignement d'un établissement ou service médico-social (UE) | Enseignants chargés de l'enseignement en milieu carcéral ou en centre éducatif fermé | Enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap et des secrétaires de CDOEA<br><br>Module accessible en 2ème spécialisation après une expérience de 2 ans minimum dans un autre emploi spécialisé |

### Modules de formation d'initiative nationale (MIN) - 100 heures accessibles après la certification

Le parcours de formation est déterminé en fonction de l'emploi visé. Lorsque l'enseignant est affecté sur un poste correspondant à une organisation locale (par exemple enseignant itinérant), c'est le parcours de formation au Cappei le plus en adéquation avec la fonction exercée qui est retenu.

Les modules énumérés ci-dessus sont organisés sur une année scolaire. Les enseignants ayant suivi ces modules dans le cadre de la formation se présentent à la certification.

Les candidats qui n'ont pas réussi les épreuves du Cappei à l'issue de la formation peuvent bénéficier d'un maintien sur le poste support de formation à titre provisoire l'année suivante sous réserve de se représenter aux épreuves de l'examen du Cappei. Une dérogation à cette durée de deux années peut être accordée par le recteur d'académie, au vu des motifs présentés par l'enseignant à l'appui de sa demande.

**Cas particuliers :** Les candidats se destinant à exercer auprès d'élèves présentant des troubles de la fonction visuelle doivent justifier d'une première compétence en braille et outils numériques afférents préalablement vérifiée et attestée par un centre de formation préparant aux modules d'approfondissement pour les troubles de la fonction visuelle.

Les candidats se destinant à exercer auprès d'élèves présentant des troubles de la fonction auditive doivent justifier du niveau A1 en langue des signes française (LSF).

Les candidats à la formation préparatoire au Cappei qui se destinent à exercer auprès de ces publics, peuvent acquérir les compétences requises en braille et en LSF, en postulant l'année précédant leur départ en formation, aux modules de formation d'initiative nationale correspondants.

**Annexe IV**  
**Attestation de parcours de formation**

Nom - Prénom : \_\_\_\_\_

**Attestation de parcours de formation suivi pour l'obtention du Cappeï :**  
**(Attestation complétée par le centre de formation)**

Cursus initial :

| Type                           | Intitulé du module | Lieu de formation | Durée | Date d'attestation de suivi |
|--------------------------------|--------------------|-------------------|-------|-----------------------------|
| <b>Modules du tronc commun</b> |                    |                   |       |                             |
| M.A.                           |                    |                   |       |                             |
| M.A.                           |                    |                   |       |                             |
| M.P.                           |                    |                   |       |                             |
| MFIN                           |                    |                   |       |                             |
| MFIN                           |                    |                   |       |                             |
| MFIN                           |                    |                   |       |                             |
| MFIN                           |                    |                   |       |                             |

Type : T.C. (Tronc commun), M.A. (module d'approfondissement), M.P. (module de professionnalisation dans l'emploi), MIN (module de formation d'initiative nationale)

**Annexe V**  
**Tableau de correspondance des options Capa-Sh et 2CA-SH avec les différents parcours Cappel**

| Anciennes certifications CAPA-SH ou 2CA-SH  |   |   |  |   |  |  |
|---|---|---|--|---|--|--|
| Option A  | Option B                                | Option C  | Option D   | Option E  | Option F   | Option G   |
| Nouvelle certification Cappeï   |   |   |  |   |  |  |
| MODULES DE TRONC COMMUN :   |   |   |  |   |  |  |
| Enjeux éthiques et sociétaux<br>Cadre législatif et réglementaire<br>Connaissance des partenaires<br>Relations avec les familles<br>Besoins éducatifs particuliers et réponses pédagogiques<br>Personne-ressource |   |   |  |   |  |  |
| DEUX MODULES D'APPROFONDISSEMENT AU CHOIX   |   |   |  |   |  |  |
| Troubles de la fonction auditive 1 et 2   | Troubles de la fonction visuelle 1 et 2 | Troubles des fonctions motrices et maladies invalidantes 1 et 2 | Troubles psychiques TSLA<br>Troubles des fonctions cognitives<br>Troubles du spectre autistique 1 et 2 | Grande difficulté scolaire 1<br>Grande difficulté scolaire 2<br>Grande difficulté scolaire 2<br>Troubles psychiques TSLA<br>Troubles des fonctions cognitives | Grande difficulté scolaire 1<br>Grande difficulté scolaire 2<br>Difficulté de compréhension des attentes de l'école<br>Troubles psychiques TSLA<br>Troubles des fonctions cognitives | Grande difficulté scolaire 1<br>Grande difficulté scolaire 2<br>Difficulté de compréhension des attentes de l'école<br>Troubles psychiques TSLA<br>Troubles des fonctions cognitives |
| UN MODULE DE PROFESSIONNALISATION DANS L'EMPLOI AU CHOIX  |   |   |  |   |  |  |
| Coordonner une Ulis Enseigner en UE   | Coordonner une Ulis Enseigner en UE     | Coordonner une Ulis Enseigner en UE                             | Coordonner une Ulis Enseigner en UE  | Travailler en Rased - aide à dominante pédagogique  | Enseigner en Segpa ou Erea<br>Enseigner en milieu pénitentiaire ou en centre éducatif fermé (CEF)  | Travailler en Rased - aide à dominante relationnelle-  |
| Tous modules d'approfondissement.<br>Modules déjà existants ou à venir (exemple : perfectionnement en LSF, perfectionnement en braille, outils numériques, travailler avec une aide humaine, etc.)                |   |   |  |   |  |  |

Le tableau est indicatif. Les équivalences accordées doivent également prendre en compte les postes ou missions sur lesquels les enseignants sont affectés, notamment s'ils ne correspondent pas à leur option de formation CAPA-SH ou 2CA-SH initiale.

## Modules du tronc commun :

- 6 modules obligatoires de 144 heures
  - Non fractionnables
- Enseignants du 1<sup>er</sup> degré et du 2<sup>d</sup> degré

| Module 1   | Module 2  | Module 3  | Module 4  | Module 5  | Module 6  |
|--|---|---|---|---|---|
| <b>18 heures</b>   | <b>18 heures</b>  | <b>18 heures</b>  | <b>18 heures</b>  | <b>48 heures</b>  | <b>24 heures</b>  |
| <b>S'approprier les enjeux éthiques et sociétaux de l'éducation inclusive</b>  | <b>Connaître le cadre législatif et réglementaire ainsi que sa mise en œuvre</b>  | <b>Connaître les univers institutionnels, les cultures et les pratiques des professionnels de l'accompagnement et du soin</b>   | <b>Professionaliser les relations et construire le parcours de formation avec les familles</b>  | <b>Identifier, analyser et prendre en compte les besoins éducatifs particuliers pour leur apporter des réponses pédagogiques et éducatives</b>  | <b>Exercer dans l'école inclusive comme personne ressource</b>  |
| L'éducation inclusive est avant tout un projet pour l'École, rendant possible une scolarité à la fois adaptée et ordinaire, pour tous les élèves. S'approprier ce concept et ses enjeux nécessite de le mettre en relation avec plusieurs autres concepts (intégration, ségrégation, handicap, besoins éducatifs particuliers, etc.), mais aussi avec les textes législatifs et réglementaires (voir module de tronc commun 2) et avec les dispositifs et structures existant sur le territoire. | Ce module a pour objectif de faire connaître les textes relatifs aux besoins éducatifs particuliers des élèves : aides spécialisées, enseignement adapté aux élèves en difficulté et scolarisation des élèves en situation de handicap. Il s'inscrit dans un ensemble de textes généraux qui pour certains concernent les élèves à besoins éducatifs particuliers (éducation prioritaire, décrochage scolaire, difficultés scolaires, élèves allophones, etc.) que les enseignants en formation doivent d'ores et déjà maîtriser. A partir des réalités des terrains d'exercice, il conviendra d'analyser les mises en œuvre locales afin d'inscrire son action dans une dynamique d'évolution. | Ce module a pour double objectif d'amener l'enseignant spécialisé à approfondir ses connaissances sur les partenaires potentiels dans les différents contextes d'exercice et sur leur culture professionnelle et à développer son expertise dans la pratique du travail partenarial au service du parcours de formation des élèves. | Ce module a pour objectif d'aider les enseignants à structurer, dans le cadre de leurs activités professionnelles, leurs relations avec les représentants légaux, parents ou autres, ainsi qu'avec l'ensemble des personnes (professionnelles ou non professionnelles) susceptibles d'intervenir en accompagnement, soutien ou le cas échéant, en représentation des parents de l'élève. Dans le prolongement de leur action pédagogique et dans le respect des choix éducatifs des familles, il importe que les enseignants déterminent le cadre de cette relation, avec le souci d'ajuster leurs discours et attitudes dans un but d'information et de partenariat. | L'objectif de ce module est d'acquérir des connaissances approfondies sur le développement de l'enfant et de l'adolescent : développement typique, troubles, effet du contexte économique et socio-familial, besoins. Ceci dans le but de développer des pratiques professionnelles permettant l'accessibilité des apprentissages, la mise en œuvre de réponses didactiques, pédagogiques et éducatives adaptées. | Ce module a pour objectif d'amener les enseignants à acquérir des connaissances approfondies sur le développement de l'enfant et de l'adolescent : développement typique, difficultés, troubles, effets du contexte socio-familial, besoins. Ces connaissances permettent de développer des pratiques professionnelles visant l'accessibilité des apprentissages, l'identification et l'analyse des besoins éducatifs particuliers des élèves, la mise en œuvre de réponses didactiques, pédagogiques et éducatives adaptées. |

➤ **Par principe, l'élève est acteur de son parcours de formation**

| <b>Module de tronc commun 1 : S'approprier les enjeux éthiques et sociétaux de l'éducation inclusive</b>  |   |
|---|---|
| <b>1. Maîtriser les concepts fondamentaux qui permettent de construire le projet de l'école inclusive</b>   |   |
| La construction de ces concepts passe par des éclairages croisés, à la fois historiques, sociologiques, anthropologiques, philosophiques, éducatifs, pédagogiques et didactiques.                   |   |
| 1.1 Le handicap et les besoins éducatifs particuliers   | Analyser le concept de handicap, d'un point de vue médical, sociologique (processus de production du handicap), psychologique, pédagogique, sa déclinaison en « handicapé », « personne handicapée », « personne en situation de handicap » |
|   | Comprendre l'emploi du terme « handicap » dans le contexte français, dans l'école et dans les autres secteurs de l'action publique  |
|   | Comprendre les raisons de l'émergence du concept de besoins éducatifs particuliers à la fin des années 1970 (Warnock Report, 1978)  |
|   | Comprendre l'emploi du concept de besoins éducatifs particuliers dans le contexte français et ses retombées dans le cadre scolaire et les autres secteurs de l'action publique  |
|   | Identifier les avantages et les inconvénients des procédures de diagnostic  |
|   | Analyser l'articulation des concepts de besoins particuliers et de handicap dans les réponses apportées   |
| 1.2 L'accessibilité et la compensation  | Analyser les deux concepts et leurs déclinaisons (accessibilité physique et pédagogique, accessibilité ou design universel, compensation physique et pédagogique) et les concepts liés (étayage, adaptation, aménagement, etc.)             |
|   | Comprendre leur emploi dans le contexte français et leurs retombées dans le cadre scolaire et les autres secteurs de l'action publique  |
| <b>2. Connaître les principes de l'école inclusive</b>  |   |
| 2.1 Maîtriser le concept de l'école inclusive   | au sens d'un projet pour l'École à la fois adapté aux besoins de tous les élèves et mettant en œuvre ces adaptations dans un cadre ordinaire  |
| 2.2 Intégration - inclusion   | Pouvoir distinguer le concept d'école inclusive des concepts d'intégration et de ségrégation  |
| <b>3. Comprendre les évolutions et les changements</b>  |   |
| 3.1 La scission historique entre le monde de « l'adaptation scolaire » et celui du « handicap », les évolutions depuis le début du XXème siècle   |   |
| 3.2 Le contexte pédagogique et social qui a conduit à l'émergence du concept de « besoins éducatifs particuliers » et au maintien, en France, du concept de « handicap »                            |   |
| 3.3 L'évolution des modes de scolarisation : de l'éducation spécialisée à l'école inclusive   |   |
| 3.4 L'évolution d'une logique de placement à une logique d'accompagnement. Les conséquences sur les structures, dispositifs et procédures. Les évolutions des publics et des modes de scolarisation |   |
| 3.5 La complémentarité des logiques d'accessibilité et de compensation, tant au niveau de l'école (organisation, fonctionnement) que de la construction   |   |

|   |   |
|---|---|
| des savoirs (pédagogie, didactique)   |   |
| 3.6 Les conséquences sur les pratiques d'un raisonnement en termes de besoins plutôt que par catégories de publics ou de déficiences  |   |
| <b>4. Penser son action dans un cadre international</b>   |   |
| 4.1 Connaître les textes supranationaux qui conditionnent l'action publique   | Pourront être étudiés notamment (textes donnés à titre indicatif) :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>- La convention relative aux droits de l'enfant (ONU, 1989)</li> <li>- La convention relative aux personnes handicapées (ONU, 2006)</li> <li>- Le rapport mondial sur le handicap (OMS, 2011)</li> <li>- Le cadre de l'action de Dakar (UNESCO, 2000)</li> <li>- Les objectifs de développement durable (ONU, 2015/2030)</li> </ul> |
| 4.2 Connaître les classifications du handicap existantes au niveau international pour penser son action d'enseignement et ses relations avec les professionnels du soin (dont l'action est largement définie par ces classifications) | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé (OMS, 2001)</li> <li>- D'autres classifications qui pourront être étudiées en comparaison : Classification Internationale des Maladies, Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM), etc.</li> </ul>  |
| 4.3 Mener un travail dans le champ de l'éducation comparée pour mieux agir dans le contexte français  | Etudier quelques exemples qui témoignent de choix politiques différents et de pratiques différentes   |

### Module de tronc commun 2 : Connaître le cadre législatif et réglementaire ainsi que sa mise en œuvre

Ce module a pour objectif de faire connaître les textes relatifs aux besoins éducatifs particuliers des élèves : aides spécialisées, enseignement adapté aux élèves en difficulté et scolarisation des élèves en situation de handicap. Il s'inscrit dans un ensemble de textes généraux (éducation prioritaire, décrochage scolaire, difficultés scolaires, élèves allophones, etc.) que les enseignants en formation doivent d'ores et déjà maîtriser. À partir des réalités des terrains d'exercice, il conviendra d'analyser les mises en œuvre locales afin d'inscrire son action dans une dynamique d'évolution.

#### 1. Connaître les principes généraux du droit et les outils de veille juridique

|  |                              |
|--|------------------------------|
| 1.1 La hiérarchie des normes nationales                    | Constitution, Loi, Décret... |
| 1.2 L'articulation avec les textes internationaux ratifiés | ONU et union européenne      |
| 1.3 Les principales sources d'information juridique        |                              |

| <b>2. Connaître la loi du 11 février 2005 et les textes relatifs à la scolarisation des élèves en situation de handicap</b>                   |   |
|---|---|
| 2.1 Connaître les principes et les modalités d'ouverture de droits au titre du handicap   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La définition du handicap : article L.114 du code de l'action sociale et des familles</li> <li>- L'accessibilité et la compensation dans la loi du 11 février 2005</li> <li>- La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) : rôles, organisation et fonctionnement</li> <li>- La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)</li> <li>- L'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE)</li> <li>- Le plan personnel de compensation (PPC)</li> </ul>      |
| 2.2 De la saisine de la MDPH au PPS   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rôle de l'enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés</li> <li>- Le guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco)</li> <li>- Le projet personnalisé de scolarisation (PPS)</li> <li>- L'équipe de suivi de scolarisation (ESS)</li> </ul>   |
| 2.3 Les décisions de la CDAPH relatives à la scolarisation  | Les modalités de scolarisation de l'élève en situation de handicap : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La scolarisation individuelle en classe ordinaire des établissements scolaires publics et privés</li> <li>- La scolarisation au sein d'un dispositif collectif dans les établissements scolaires publics et privés (ULIS)</li> <li>- La scolarité en unité d'enseignement d'un établissement ou service médico-social ou en temps partagés</li> <li>- Le maintien en maternelle</li> <li>- L'enseignement à distance</li> </ul> |
|   | L'accompagnement de l'élève en situation de handicap : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accompagnement par un ESMS</li> <li>- L'aide humaine individuelle et l'aide humaine mutualisée</li> <li>- Le matériel pédagogique adapté</li> </ul>   |
|   | Autres aides à la scolarisation pour les élèves malades ou handicapés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le transport scolaire</li> <li>- Les dispenses d'enseignement</li> <li>- Les aménagements d'examen</li> </ul>  |
| <b>3. Connaître les dispositifs d'adaptation scolaire et d'aides spécialisées</b>   |   |
| 3.1 La scolarisation dans un dispositif d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA - EREA)   |   |
| 3.2 Le RASED  |   |
| <b>4. Connaître les autres dispositifs de droit commun</b>  |   |
| 4.1 Le projet d'accueil individuel (PAI)  |   |
| 4.2 Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP)   |   |
| 4.3 Le projet personnalisé de réussite éducative (PPRE)   |   |
| 4.4 L'assistance pédagogique à domicile en faveur des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période |   |
| 4.5 Autres dispositifs: MECS, UPE2A, classe-relais, enseignement en milieu pénitentiaire, centre éducatif fermé, etc.                         |   |



### **Module de tronc commun 3 : Connaître les univers institutionnels, les cultures et les pratiques des professionnels de l'accompagnement et du soin**

Ce module a pour double objectif d'amener l'enseignant spécialisé à approfondir ses connaissances sur les partenaires potentiels dans les différents contextes d'exercice et sur leur culture professionnelle et à développer son expertise dans la pratique du travail partenarial au service du parcours de formation des élèves.

#### **1. Situer son action dans l'environnement législatif et réglementaire**

1.1 L'émergence de la question des droits de l'usager (dossier médical, projet individualisé, Conseil de la vie sociale, etc.)

1.2 La planification, la sectorisation, la territorialisation : rôle de l'ARS, des collectivités, des services de l'Etat, etc.

1.3 L'organisation et le fonctionnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux (établissements et services pour mineurs handicapés, établissements et services pour adultes handicapés, établissements à caractère social, établissements à caractère sanitaire)

1.4 Le décret de coopération et la mise en œuvre des unités d'apprentissage des établissements sanitaires et médico-sociaux

1.5 Le fonctionnement des autres dispositifs et leurs acteurs (services de l'administration pénitentiaire, de la protection judiciaire de la jeunesse, services départementaux de protection de l'enfance, etc.)

1.6 L'intervention des praticiens libéraux

#### **2. Connaître les métiers et les cultures professionnelles de l'action sociale, médico-sociale, sanitaire, socio-éducative et judiciaire**

2.1 La place des associations dans la vie publique (plaidoyer, défense des usagers, représentation etc.)

2.2 Les mouvements d'éducation populaire

2.3 Le rôle de gestionnaire des associations gestionnaires

2.4 La composition des équipes (personnels éducatifs, socio-éducatifs, de soins, d'encadrement, etc.)

2.5 Les différents métiers de l'action sociale et médico-sociale : travailleurs sociaux, accompagnants éducatifs et sociaux, éducateurs de jeunes enfants, moniteurs éducateurs, éducateurs spécialisés, éducateurs techniques spécialisés, éducateurs sportifs, etc.

2.6 Les différents métiers du soin et de la rééducation : orthophoniste, ergothérapeute, psychologue, neuropsychologue, psychomotricien, kinésithérapeute, etc.

#### **3. Travailler en partenariat**

3.1 Acquérir des méthodes de coopération et de partenariat (techniques d'entretiens, de négociation, de réunions, écrits professionnels au service du partenariat, etc.)

3.2 Connaître les principes du partenariat interinstitutionnel

3.3 S'approprier les outils de coopération et de partenariat (PPS, PAI, PAP, PIA, PPA, etc.)

3.4 S'approprier des règles éthiques et déontologiques (respect de la confidentialité des informations, secret et discrétion professionnels, etc.)

#### **4. Travailler avec un accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH)**

4.1 Connaître le cadre d'intervention de l'AESH, ses missions

|  |
|--|
| 4.2 Connaître et analyser différentes modalités de fonctionnement, de collaboration au sein de la classe ou du dispositif                                    |
| 4.3 Aider à l'analyse des situations pour définir les rôles respectifs de l'AESH et de l'enseignant dans les relations avec la famille et autres partenaires |
| 4.4 Mettre en place des outils permettant de mieux communiquer (carnet de liaison, grille d'observation)   |

### **Module de tronc commun 4 : Professionnaliser les relations et construire le parcours de formation avec les familles**

Ce module a pour objectif d'aider les enseignants à structurer, dans le cadre de leurs activités professionnelles, leurs relations avec les représentants légaux, parents ou autres, ainsi qu'avec l'ensemble des personnes (professionnelles ou non professionnelles) susceptibles d'intervenir en accompagnement, soutien ou le cas échéant, en représentation des parents de l'élève. Dans le prolongement de leur action pédagogique et dans le respect des choix éducatifs des familles, il importe que les enseignants déterminent le cadre de cette relation, en ajustant leurs discours et attitudes dans un but d'information et de partenariat.

#### **1. Connaître les aspects institutionnels des relations école-famille**

1. Comprendre ce que recouvre au plan juridique le terme générique de « famille »

1.2 Connaître les droits des familles, leur place et leur rôle dans le parcours de formation des élèves à besoins éducatifs particuliers et les dispositions propres aux élèves en situation de handicap

#### **2. Appréhender les incidences sur la vie familiale des besoins éducatifs particuliers d'un enfant ou d'un adolescent**

2.1 Identifier les stéréotypes à l'égard des familles d'élèves à besoins éducatifs particuliers

2.2 Comprendre l'incidence des difficultés scolaires sur la vie familiale

2.3 Comprendre les répercussions du handicap dans le contexte familial : annonce et évolutions du handicap.

#### **3. Construire un partenariat avec les familles**

3.1 Savoir écouter les familles et prendre en compte leur connaissance de la situation

3.2 Savoir conduire un entretien avec les familles

3.3. Se positionner comme interlocuteur privilégié des familles

3.4. S'attacher à préserver le cadre d'un dialogue ouvert avec les familles

**Module de tronc commun 5 : Identifier, analyser et prendre en compte les besoins éducatifs particuliers pour leur apporter des réponses pédagogiques et éducatives**

Ce module a pour objectif d'amener les enseignants à acquérir des connaissances approfondies sur le développement de l'enfant et de l'adolescent : développement typique, difficultés, troubles, effets du contexte socio-familial, besoins. Ces connaissances permettent de développer des pratiques professionnelles visant l'accessibilité des apprentissages, l'identification et l'analyse des besoins éducatifs particuliers des élèves, la mise en œuvre de réponses didactiques, pédagogiques et éducatives adaptées

**1. Identifier et analyser les besoins éducatifs particuliers des élèves**

|   |   |
|---|---|
| 1.1 Connaître le fonctionnement psychologique de l'enfant et de l'adolescent :  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'approfondissement des concepts fondamentaux du développement affectif, social, intellectuel et langagier de l'enfant et de l'adolescent</li> <li>- Les conséquences du fonctionnement cognitif dans les apprentissages scolaires : abstraction, mémorisation, métacognition</li> <li>- L'implication du fonctionnement affectif et social dans les apprentissages</li> </ul> |
| 1.2 Connaître les grands types de déficiences susceptibles d'être à l'origine de difficultés d'apprentissage  |   |
| 1.3 Approfondir les connaissances sur les contextes et conditions extrinsèques de l'apprentissage et leurs conséquences sur le fonctionnement de l'élève à besoins éducatifs particuliers | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rapport au savoir</li> <li>- La construction sociale du handicap et de la difficulté scolaire</li> <li>- Les effets et limites des dispositifs d'aide et d'accompagnement</li> <li>- La prévention du décrochage scolaire (absentéisme, conduites à risque...)</li> <li>- Etc.</li> </ul>   |
| 1.4 Analyser les besoins éducatifs particuliers   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les outils d'observation et d'évaluation</li> <li>- L'analyse des compétences : points d'appui et difficultés des élèves</li> <li>- L'identification des besoins transversaux (sociaux, affectifs, cognitifs, physiques, ergonomiques) et disciplinaires</li> </ul>  |

**2. Adapter les situations d'apprentissages pour répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves en privilégiant l'accessibilité plutôt que la compensation**

|   |   |
|---|---|
| 2.1 Concevoir et mettre en œuvre des pratiques adaptées au sein du processus d'enseignement (préparation, mise en œuvre, adaptation du cadre, des consignes, des démarches, des supports et évaluation)                                   |   |
| 2.2 Inscrire ces pratiques dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les programmes de l'enseignement primaire et secondaire : identifier les enjeux en termes de connaissances, de capacités et d'attitudes |   |
| 2.3 Adapter les situations d'apprentissage en fonction de la diversité des besoins :  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le temps et l'espace</li> <li>- Les supports</li> <li>- La communication/les interactions</li> <li>- Les démarches d'apprentissage</li> <li>- Les situations d'apprentissage et les formes d'activité</li> <li>- L'étayage et enrôlement</li> <li>- Le regroupement des élèves</li> <li>- Les consignes données</li> </ul> |

- Les formes d'évaluation
- etc.

### **Module de tronc commun 6 : Exerger dans l'école inclusive comme personne ressource**

Ce module a pour objectif d'amener les enseignants à appréhender **trois nouvelles dimensions du métier** d'enseignant spécialisé :

- 1) sensibiliser à l'éducation inclusive
- 2) jouer un rôle moteur dans l'environnement,
- 3) apporter une expertise à l'équipe pédagogique.

#### **1. Sensibiliser tous les membres de la communauté éducative aux principes de l'éducation inclusive**

|   |   |
|---|---|
| 1.1 Connaître le fonctionnement psychologique de l'enfant et de l'adolescent                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'approfondissement des concepts fondamentaux du développement affectif, social, intellectuel et langagier de l'enfant et de l'adolescent</li> <li>- Les conséquences du fonctionnement cognitif dans les apprentissages scolaires : abstraction, mémorisation, métacognition...</li> <li>- L'implication du fonctionnement affectif et social dans les apprentissages</li> <li>- La notion de différenciation</li> <li>- L'impact du contexte de l'établissement</li> </ul>   |
| 1.2 Construire une vision partagée de l'école inclusive                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la notion de communauté d'apprentissage</li> <li>- Interpréter le contexte de l'établissement</li> <li>- Sensibiliser à la notion de différenciation (gestion positive des singularités)</li> </ul>   |
| 1.3 Contribuer à élaborer une démarche inclusive dans le cadre du projet de l'établissement | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expliciter les principes fondamentaux de l'école inclusive</li> <li>- Contribuer à l'interprétation du contexte de l'établissement</li> <li>- Participer à l'état des lieux concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers dans l'établissement d'exercice</li> <li>- Appréhender l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap dans une approche systémique</li> <li>- Proposer des outils pour observer l'évolution de la politique d'éducation inclusive de l'établissement</li> <li>- Apporter une contribution à la définition d'axes de travail pour la scolarisation de tous les élèves</li> <li>- Contribuer à l'élaboration et à la rédaction du projet d'école ou d'établissement</li> </ul> |

#### **2. Jouer un rôle moteur dans l'environnement**

2.1 Favoriser la mise en œuvre d'actions pédagogiques différenciées et adaptées dans les classes et les dispositifs collectifs

|   |  |
|---|--|
| 2.2 Impulser l'élaboration de projets inclusifs au regard de l'état des lieux :   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser le fonctionnement d'un dispositif inclusif</li> <li>- Mesurer l'impact des projets sur ses propres pratiques et les effets sur les élèves</li> </ul>   |
| 2.3 Aider à l'identification des besoins des élèves et des réponses pédagogiques possibles :  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les connaissances acquises et les ressources disponibles sur les troubles</li> <li>- Etre capable d'enrichir la réflexion collective sur l'identification des besoins et les réponses pédagogiques</li> <li>- Maîtriser les démarches et outils d'évaluation</li> </ul> |
| 2.4 Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de réponses pédagogiques :   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre capable de co-intervenir en classe</li> <li>- Susciter une réflexion sur les pratiques scolaires plus ou moins favorables à la réussite de tous les élèves</li> <li>- Situer les réponses pédagogiques dans le contexte de stratégies éducatives spécifiques</li> </ul>      |
| <b>3. Apporter aux équipes une expertise spécifique dans le domaine des pratiques pédagogiques inclusives</b>   |  |
| 3.1 Aider les enseignants dans l'analyse des besoins éducatifs particuliers des élèves et dans l'élaboration des réponses pédagogiques  |  |
| 3.2 Faire connaître les ressources disponibles dans l'environnement (institutionnelles, partenariales, techniques, documentaires, etc.)   |  |
| 3.3 Etre identifié comme une personne ressource susceptible d'accompagner les professionnels, en contribuant notamment à l'analyse des pratiques  |  |
| 3.4 Faire connaître le rôle et les missions des différents acteurs impliqués dans les parcours de scolarisation et de formation de l'élève (accompagnants des élèves en situation de handicap, enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, personnels des services médico-sociaux, etc.) |  |